

Séance du 29 août 2025
Délibération n°2025-56

L'an deux mille vingt cinq, le 29 août, à la salle du Conseil, à 20h30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Jean-Benoît GIRODET, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	14
Présents	13
Votants	13

Etaient présents : Jean-Benoît GIRODET, Denis AGUILHON, Marie-Claude BIGOT, Elodie DELABRE, Marc GAYT, Sylvie JOUVE, Gilles KACZMAREK, Monique LAGER, Louis POMMIER, Josette POTUS, Jean-Christophe PRORIOLE, Bernard SOUTON Gilles TRONCHON

Absents : Philippe DELAIGUE

Procurations :

Sylvie JOUVE a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 19 août 2025.

Objet : Demandes de subventions pour la réhabilitation d'un gîte au bourg.

Le maire rappelle à l'assemblée qu'il a été décidé d'entreprendre des travaux sur le bien situé au dessus de la salle de l'Assemblée. L'objectif est la création d'un gîte entièrement rénové qui offrirait le confort nécessaire permettant l'accueil des marcheurs notamment sur le chemin de St Jacques.

Ces travaux devraient commencer au 4^{ème} trimestre 2025 pour un montant approché de 78 584 € HT soit 94 300.80 € TTC.

Le financement, calculé sur la connaissance des aides 2025 susceptibles d'évoluer est le suivant :

- o Conseil Régional : au titre de l'AMI : 50 % : €
 - o Conseil Départemental :
 - o LEADER : en complément de l'AMI :
 - o Agglomération du Puy : CCE : chauffage et ventilation
 - o DETR :
- Fonds propres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Le Maire à déposer les demandes de subventions ci-dessus évoquées pour ce projet ainsi que tous les documents afférents.

La secrétaire,

Le Maire,



Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture du Puy en Velay le 21/10/2025
et affichage en mairie le 21/10/2025